

11.1- Critères éliminatoires (délais de production sous 48 heures)

11.1.1- Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique ;
- c) Fausse déclaration,
- d) Documents falsifiés ou scannés ;
- e) Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de projet

11.1.3- Offre financière

- a) Offre financière incomplète,
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié

12 - Durée de validité de l'offre

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise de l'offre.

13 - Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de BOURHA.

BOURHA, le 12/02/2021

Le Maire de la Commune de Bourha.

(Autorité Contractante)

Ampliations :

- PREFET MAYO-TSANAGA (ATCR)
- DDMINDEVEL/MT/Mklo
- DDMINMAP/MT/Mklo
- DDMINEPAT/MT/Mklo
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/CIPMBHA pour publication)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DRMAP/SMI (ATCR)
- DDMAPMT /SPM (pour archivage)
- DDMINEPAT (pour suivi)
- COMMUNE DE BOURHA (pour information)
- AFFICHAGE/ARCHIVES (pour information et mémoire)



- **Volume 1** : Dossier Administratif (enveloppe A) ;
- **Volume 2** : Dossier financier (enveloppe B).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermées et scellées portant uniquement la mention de l'avis en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre de l'avis et séparées par des intercalaires de même couleur autre que le blanc.

7. Acquisition du Dossier de Demande de Cotation

Le Dossier peut être obtenu à la Commune de Bourha, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance originale de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **Trente-cinq mille (35 000) francs CFA**, payable à la Recette Municipale de Bourha.

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **Quatre cent cinq mille huit cent vingt (405 820) francs CFA**.

Cette caution sera établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°8 de la présente Demande de Cotation.

Elle entrera en vigueur dès la date limite de soumission et restera valable jusqu'au trentième (30^{ème}) jour inclus après le délai de validité des offres.

9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (1) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la commune de Bourha, au plus tard le **11/03/2021 à 10 Heures**, heure locale et devra porter la mention :

**DOSSIER DE CONSULTATION NATIONALE OUVERTE POUR UNE DEMANDE DE COTATION
N°002/DC/C-BHA/SG/CIPM-AG/2021 DU 16/02/2021 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL
DIDACTIQUE (PAQUET MINIMUM) AUX ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE L'INSPECTION
D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE DE BOURHA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA ;
REGION DE L'ETREME-NORD.**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps, et aura lieu le **11/03/2021 à 11 heures** par la Commission Interne de Passation des marchés placé auprès de la commune de BOURHA. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

11. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en **deux (02) étapes** :

1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire ;

2^{ème} étape : Vérification des offres financières des prestataires dont les offres ont été reconnues administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivantes :

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA

COMMUNE DE BOURHA

SECRATARIAT GENERAL 

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH REGION

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-TSANAGA

BOURHA COUNCIL

GENERAL SECRETARY

**AVIS DE CONSULTATION NATIONALE OUVERTE POUR UNE DEMANDE DE COTATION
N°002/DC/C-BHA/SG/CIPM-AG/2021 DU 16/02/2021
POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DIDACTIQUE (PAQUET MINIMUM) AUX ECOLES
PRIMAIRES PUBLIQUES DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE
DANS LA COMMUNE DE BOURHA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA ; REGION DE
L'EXTREME-NORD**

1. Objet de la consultation

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public du MINEDUB de l'exercice 2021, le Maire, Autorité Contractante lance pour le compte de la Commune de BOURHA (Maître d'ouvrage), un avis de consultation pour la fourniture du matériel didactique (paquet minimum) aux écoles primaires publiques de l'inspection d'arrondissement de l'éducation de base dans la commune de BOURHA, Département du Mayo-Tsanaga, Région de l'Extrême-Nord.

2. Délais et lieu de livraison

Le délai maximum prévu pour la livraison des fournitures objet de la présente demande de cotation est de (15) jours. La livraison se fera à la Commune de BOURHA,

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de la prestation est de Vingt millions deux cent quatre-vingt-onze mille (20 291 000) Francs CFA

4. Participation

La participation à la présente demande de cotation est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant de la compétence en la matière.

5. Financement

La prestation objet de la présente demande de cotation est financée par le Budget d'investissement Public du MINEDUB, exercice 2021, imputation 55 15 197 02 641306 6114

6. Présentation des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en deux (02) volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :